Informations de base

1994/0150(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Accord CE/États-Unis: marchés publics **Subject** 2.10.02 Marchés publics **Zone géographique** États-Unis	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	PORTO Manuel (ELDR)	07/09/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	TAPPIN Michael (PSE)	19/12/1994
JURI Juridique et droits des citoyens	VERDE I ALDEA Josep (PSE)	06/10/1994

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1847	1995-05-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/06/1994	Publication de la proposition législative initiale	COM(1994)0251	
07/02/1995	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1995)0018	Résumé
06/04/1995	Publication de la proposition législative	06063/1995	Résumé
25/04/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/1995	Vote en commission		
16/05/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0113/1995	

19/05/1995	Débat en plénière		
29/05/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
29/05/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0150(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3 Traité CE (avant Amsterdam) E 066 Traité CE (avant Amsterdam) E 100A Traité CE (avant Amsterdam) E 057-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/06552

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0113/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0014	16/05/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0274/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0361-0472	19/05/1995	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	06063/1995	06/04/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(1994)0251 JO C 291 19.10.1994, p. 0004	16/06/1994	
Proposition législative modifiée	COM(1995)0018 JO C 048 25.02.1995, p. 0008	07/02/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1995/0215 JO L 134 20.06.1995, p. 0025	Résumé

Accord CE/États-Unis: marchés publics

1994/0150(AVC) - 19/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement Européen a donné son avis conforme à la conclusionde cet accord.

Accord CE/États-Unis: marchés publics

1994/0150(AVC) - 07/02/1995 - Proposition législative modifiée

La Commission a modifié cette proposition de décision visant à conclure un accord entre la Communauté et les USA sur les marchés publics. Cette modification se justifie en raison d'une part de l'élargissement de la Communauté intervenu le 01.01.1995 qui, élargit, par voie de conséquence, le champ d'application de l'accord en question. En effet, le texte original comportait une référence explicite à une liste d'Etats soumis à l'accord qu'il convient, dès lors de modifier (l'Autriche, la Finlande et la Suède ne bénéficiaient pas, selon les termes de la première version de l'accord, des concessions américaines). D'autre part, une modification a également été apportée à la base juridique de l'accord à la lumière de l'avis de la Cour de Justice 1/94 du 15.11.1994, portant sur la compétence pour conclure les accords multilatéraux relatifs au commerce de marchandise au GATT et au TRIPS. Cette nouvelle base juridique serait l'article 57(2) dernière phrase, 66, 100A et 113 du Traité et 228 (3) 2° alinéa impliquant un avis conforme du Parlement Européen (en effet, la matière sur laquelle porte cet accord relève de la co-décision, art. 189B du Traité).

Accord CE/États-Unis: marchés publics

1994/0150(AVC) - 06/04/1995 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à conclure un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté et les USA concernant les marchés publics. Cet accord porte sur les points suivants : - pour les marchés passés par le gouvernement central (catégorie A) : confirmation de la couverture convenue lors des négociations du 15/12/93 entre la Communauté et les USA ; - pour les marchés passés au niveau de l'Etat et des régions (catégorie B) : ouverture par les USA de la majeure partie de ses marchés de fournitures, de travaux et de services au niveau des 37 Etats et traitement national pour la Communauté pour deux autres Etats et 7 des 24 plus grandes villes de ce pays. En contrepartie, la Communauté ouvrira ses marchés de fournitures passés par les gouvernements sous-centraux; - pour le secteur de l'électricité : extension mutuelle de la couverture des marchés. L'accord prévoit une série de mesures visant supprimer certaines restrictions américaines en matière de production d'énergie et abaissent le seuil américain pour les fournitures et les services à 250.000 US $. Parallèlement, la Communauté n'appliquera l'art.36 de la directive 93/38/CEE ("secteurs exclus") pour ce qui concerne l'électricité aux USA; - pour les secteurs de la catégorie C (services d'utilité publique) autres que l'électricité et les télécommunications: ouverture par les USA de ce type de marchés dans un certain nombre de villes portuaires américaines. En contrepatrie, la Communauté s'engage à ouvrir ses marchés de fournitures, de travaux et de services passés par les autorités portuaires de certains Etats membres; - coopération mutuelle en matière de transparence dans les marchés publics.

Accord CE/États-Unis: marchés publics

1994/0150(AVC) - 29/05/1995 - Acte final

Le Conseil a adopté cette décision (CE n° 215/95) visant à conclure conformément à article 57(2) dernière phrase, 66, 100A et 113 du Traité en liaison avec l'article et 228, paragraphe 2 et 3, un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté (y compris les 3 nouveaux pays) et les USA concernant les marchés publics. Cet accord comporte les points suivants : - pour les marchés passés par le gouvernement central (catégorie A) : confirmation de la couverture convenue lors des négociations du 15/12/93 entre la Communauté et les USA ; - pour les marchés passés au niveau de l'Etat et des régions (catégorie B) : ouverture par les USA de la majeure partie de ses marchés de fournitures, de travaux et de services au niveau des 37 Etats et traitement national pour la Communauté pour deux autres Etats et 7 des 24 plus grandes villes de ce pays. En contrepartie, la Communauté ouvrira ses marchés de fournitures passés par les gouvernements sous-centraux; - pour le secteur de l'électricité : extension mutuelle de la couverture des marchés. L'accord prévoit une série de mesures visant supprimer certaines restrictions américaines en matière de production d'énergie et abaissent le seuil américain pour les fournitures et les services à 250.000 US $. Parallèlement, la Communauté n'appliquera pas l'art.36 de la directive 93/38/CEE ("secteurs exclus") pour ce qui concerne l'électricité aux USA; - pour les secteurs de la catégorie C (services d'utilité

publique) autres que l'électricité et les télécommunications: ouverture par les USA de ce type de marchés dans un certain nombre de villes portuaires américaines. En contrepatrie, la Communauté s'engage à ouvrir ses marchés de fournitures, de travaux et de services passés par les autorités portuaires de certains Etats membres; - coopération mutuelle en matière de transparence dans les marchés publics.

Accord CE/États-Unis: marchés publics

1994/0150(AVC) - 29/05/1995

A la suite de l'avis conforme que le Parlement européen a rendu le 19 mai dernier, le Conseil a adopté formellement la décision relative à la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et les Etats-Unis concernant les marchés publics.